



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 68698

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle concernant le financement de la formation par alternance. Complémentaire de l'apprentissage, la formation par alternance permet à de nombreux jeunes, à l'issue de leur contrat d'intégrer de façon durable le monde du travail. Ce dispositif a montré son efficacité puisque depuis 1999, il a contribué, en Lorraine, à l'embauche de plus de 19 000 personnes. Or, le financement des formations par alternance, régulé par l'AGEFAL, connaît de graves difficultés. Il en ressort que les organismes qui participent à la mise en oeuvre du dispositif, tels que l'AGEFOS PME, sont contraints de réduire leur niveau d'intervention. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68698

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6404